Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 13 Joumada I 1447
4 Novembre 2025

N° 151

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2939**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2940**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2944**
Homologation de résolutions **2945**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2945**
Avis aux créanciers..... **2947**
Convocations
Sociétés anonymes **2949**
Sociétés à responsabilité limitée **2951**
Sociétés communautaires..... **2951**
Autres sociétés **2952**
Actes Administratifs
Avis au public **2952**
Divers
Avis au public..... **2953**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital social

SOCIETE GROUPE MULTISERVICES AGRICOLES

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Mellouli, Groupe L'EPI D'OR, 4002 Sousse

Identifiant Unique : N°1329554/J

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2025, enregistré à la recette des finances de Sousse Avenue du 3 Septembre, en date du 24 septembre 2025 sous le n° 25701827, quittance N°M073983 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sousse en date du 25/9/2025, il a été décidé ce qui suit :

1. Augmentation du capital social de la Société en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant global de 4 500 000 dinars pour le porter de 2 000 000 dinars à 6 500 000 dinars, et ce par l'émission de 450 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune, totalement libérées lors de la souscription.

2. Agrément de deux nouveaux actionnaires.

3. Modification de l'article 6 des statuts.

2025S01421SANB2

Réalisation d'augmentation de capital

«Le Rocher du Cap - SA»

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 1696861 M

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19.3.2025, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 15.4.2025, Quittance n°M028489, enregistrement n°25500811 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 20.10.2025, l'assemblée a décidé de porter le capital d'un million six cent mille Dinars (1.600.000) à deux millions huit cent mille Dinars (2.800.000) et ce en numéraire de 1.200.000 Dinars et la création de 120.000 nouvelles actions de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2025403677SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«CSC»

Sarl au capital de 10 000 DT

28 rue de L'Energie (8601) ZI La Charguia - 2035, Tunis - Carthage

IU : 0030441P

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 02 septembre 2025 (p.v enregistré RF Charguia, 16/9/2025, n°25710951, quitt n°108996), a renouvelé Mme Michèle BISMUTH et M. Peter BISMUTH, dans leurs fonctions de co-gérants de la société, tous deux ayant les mêmes pouvoirs séparés les plus larges pour gérer les affaires de la société; et a nommé M. Ali Makhlouf nouveau commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 septembre 2025.

2025R03076SRLB2

MS TAILORS

MF : 1789903T

Avenue de l'Environnement el mida Nabeul 8044

En vertu de procès-verbal en date du 21/07/25 enregistré le 22/7/2025 sous le numéro 25502314 l'assemblée générale désigne monsieur Mohamed Oudaa situé à l'avenue Habib Bourguiba Korba Nabeul 8070 est nommé liquidateur de la société MS TAILORS. Déposer au registre national des entreprises le 11/8/2025 sous le n°2025160795.

2025R03093SRLB2

Avis de dissolution

Société THEHARVEST SARL

Société à responsabilité limitée

Capital : 2 300 dinars

Siège social : A33 Bloc A 6ème Etage Immeuble Etoile du Nord Centre Urbain Nord 1082 El Manzah

Identifiant Unique : 1886898J

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02/07/2025 enregistré à la recette des finances de Charguia en date du 3/7/2025, enregistrement n°25507758 Quittance n°M086659, il a été décidé à l'unanimité la liquidation anticipée et définitive de la société THEHARVEST et la nomination de Madame Oumaima Ouderni en tant que liquidatrice de la société.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Registre National des Entreprises le 14/7/2025 sous le n°202551344.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains du liquidateur Madame Oumaima OUEDERNI au siège social de la société.

2025403666SRLB2

Avis de dissolution

SOCIETE HORIZOP ENERGY

SARL au capital de 10.000 DT

13 Rue Ibn Rachik, Radés Ben Arous 2040 - Tunis

M. Fiscal N° : 1813328B/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

de la société HORIZOP ENERGY en date du 5 septembre 2025, enregistré à la recette des finances Radés en date du 17 octobre 2025, sous le numéro 25503332 quittance n°M070418, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 30/10/2025.

Il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la désignation en qualité de liquidateur Mr Mohamed CHRIHA, titulaire de la carte d'identité nationale n°05147799 avec les pouvoirs les plus étendus.

Les créanciers peuvent faire déclaration de leurs créances et présenter au liquidateur les justificatifs de leurs créances dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date de cette publication à l'adresse de liquidation : 13 Rue Ibn Rachik, Radés Ben Arous Tunis 2040.

2025403678SRLB2

AFRICA RESOURCES AND CHEMICALS

"ARCHEM en liquidation" SARL

Siège social : 4, Rue Ahmed Echouk, El Menzeh 9A - 1013 Tunis

MF : 1278451T/A/M

Suivant PV de l'AGE en date du 10/12/2024 et enregistré à la Recette des Finances El Menzah 9, en date du 24/12/2024, sous le numéro 24503986 Quittance n°84594, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises avec l'identifiant unique n°1278451T sous l'annonce n°20253368 bulletin n°13, en date du 20/01/2025. Il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la société et la nomination de M. M'hamed Ben Abdallah en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de sa mission.

Le liquidateur informe les créanciers qu'ils sont invités à produire leurs titres de créances au siège de liquidation 4, Rue Ahmed Echouk, El Menzeh 9A - 1013 Tunis, dans les trente jours qui suivent la parution de cette annonce sous peine de forclusion.

2025403690SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte enregistré à la recette des finances Midoun le 30/9/2025 sous numéro d'enregistrement 25204756 quittance numéro M0100591, Société Stellina Ice Cream, Matricule fiscal n°1617804N situé à la Rue de la Liberté Midoun Djerba 4116 a vendu à la Société Tendance de Commerce, Matricule fiscal n°1922107X, située à la Rue Farhat Hached 5090 Bekalta Monastir, la totalité du fonds de commerce situé à Midoun complexe commercial Ismail en face de complexe commercial Carrefour market Rue Habib Bourguiba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse sus indiquée.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au Quotidien le 23/10/2025.

2025R03078FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat écrit au 14/10/2025 enregistré à la recette des finances de Gafsa sous quittance n°M059416, Mr Wissem Aafi titulaire de cin n°06104236 et Mr Bilgacem Aafi titulaire de cin n°04214832 ont vendu leur fonds de commerce consistant en un café de catégorie 1 nommé " مقهى المسيلة" situé à la Rue Houcine Bouzaine Gafsa, à Mr Mohamed Akrem ben Khalifa porteur de cin n°06209852.

Toutes objections sont acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la date de cette annonce à l'adresse de l'avocate maître Zakia Ammar, Rue Mohamed Zitouni Gafsa 2100.

Ceci est publié dans le journal Achourouk paru le 30/10/2025.

2025R03079FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/10/2025 enregistré à la recette des finances el Mourouj le 24/10/2025 (reçu n°M085077 enregistrement n°25205211) Riadh Kadhem titulaire de la CIN n°04694045 délivrée le 5/3/2003 demeurant à l'école primaire rue Cheikh Salah Melki Tunis a vendu à Ayoub Hammami titulaire de la CIN n°07208717 délivrée le 31/01/2019 demeurant au 22 rue 10706 Ibn Sina Tunis la totalité du fonds de commerce avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au magasin N°2 R.C immeuble Rayhan Mourouj 5 Ben Arous ayant pour objet la vente d'eau minérale en gros.

Cette annonce est publiée au journal Achourouk paru le 30/10/2025.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au local sis au magasin N°2 R.C immeuble Rayhan Mourouj 5 Ben Arous et ce dans un délai de 20 jours commerçant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2025R03088FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 17 septembre 2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 24 septembre 2025 sous quittance N°M135031 et

l'enregistrement N°25205656, Mme Yosra Derbel (titulaire de l'identifiant Unique N°Q1672440), a vendu à Mme Hana Khfifi (CIN N°09883566) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente de produit alimentaire et tout autre produit, sis à l'avenue de la libération à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce à l'avenue de la libération à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Essahafa el Youm le 28 octobre 2025.

2025R03090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 25 septembre 2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 26 septembre 2025 sous la quittance N°M136525 et l'enregistrement N°25205724, Mr Hassouna Triki (titulaire de l'identifiant unique N°L/0097014), a vendu à Mr Sami Ghayadhi (CIN N°06459064) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente de commerce papeterie, librairie, tabac et journaux, sis à l'avenue Habib Bourguiba à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du commerce à l'avenue de la libération à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa el Youm le 14 octobre 2025.

2025R03091FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié, en date du 22/10/2025 enregistré à la R des F d'Hammamet, le 22/10/2025 N° de quittance M147854 madame Kmar Ben Kador Epse Chadly Boudhina titulaire de CIN N°01800702 donne à son fils Mohamed Ali Boudhina titulaire de CIN N°06364556 la totalité du fonds de commerce, sis à l'avenue Tahar Sfar Hammamet et dont l'activité est location et vente des costumes de mariages.

Les oppositions doivent être effectuées dans les délais légaux entre les mains du preneur, av la libération Hammamet.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 28/10/2025.

2025R03092FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 20/8/2025, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 8/10/2025 sous n°25202608 quittance n°M047981. Mr Amine Mhiri, titulaire de la CIN N°12810658 pour le compte de Mr Alaa Mhiri, titulaire de la CIN n°09322131 par procuration en date du 10/7/2025 signé à l'ambassade de Tunis à Londres a vendu et cédé à Mr Mohamed Hssine, titulaire de la CIN n°092767425, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente produits alimentaires en détail et article spécialisé (MF : 1591675J) connu sous le nom «YOUR STORE» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Dr Souilem Ammar - Sahloul Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Quotidien du 2 novembre 2025.

2025S01411FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé daté du 6/10/2025 enregistré à la recette des finances de Moknine en date du 9/10/2025 reçu n°M078284, il appert que monsieur Ali Ben Hsin Ben Hamouda Ben Hajria, n° CIN 06853764 son adresse est à la rue Abdelaziz Thaalbi Moknine, vend et cède avec toutes les garanties de fait et de droit à Karim Ben Salem Ben Banour Chakroun, n° CIN 06803002 son adresse est rue Bir Ezriba Moknine n°154, le fonds de commerce d'un magasin préparé pour la vente des Viandes au Marché Central de Moknine, les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au siège du fonds dans un délai de 20 jours qui suivront la publication de cet avis au JORT, la publication a été faite au journal quotidien Echourouk du 18-10-2025 page 31.

2025S01413FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P, en date du 23/10/2025, enregistré à la recette des finances rue Khawarezmi Kairouan le 24/10/2025 suivant quittance n°M110065 et numéro d'enregistrement 25204935, Mr Noureddine Fatnassi a vendu la totalité du fonds de commerce sis au marché municipal cité Hajjem Kairouan à Mr Jaafar ben Ridha Kaabi.

Toute réclamation doit être présentée auprès de Mr Jaafar ben Ridha Kaabi sis à Awled Farhane Kairouan.

Cette annonce est publiée sur les journaux le Quotidien et Echourouk du 30/10/2025.

2025S01414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 9/10/2025 enregistré à la recette des finances de Msaken sous le numéro M128670 quittance numéro 25204317 en date du 14/10/2025 il résulte que Haythem Ben Omar Hmila a cédé à La société MADO MKH gérant Abderraouf Sayeb la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels consistant en un café situé à la rue Tayeb Hchicha Msaken.

Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de cet article au journal officiel de la République Tunisienne au lieu sus indiqué où le fonds est exploité.

Cet avis sera publié au journal le Quotidien du 01 novembre 2025.

2025S01416FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente de fonds de commerce en date du 13/9/2025 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 21 octobre 2025 sous le numéro d'enregistrement 25206836, reçu n°M074983, Mme Hala Loumi a cédé à M. Ibaa Alaimi l'intégralité du fonds de commerce constitué d'un magasin de commerce de détail de produits alimentaires (code d'activité 52111), sis à l'Avenue Habib Bourguiba, Hiboun, Mahdia 5111.

Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse d'exploitation du fonds de commerce, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Et cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien en date du 31 octobre 2025.

2025S01427FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente de fonds de commerce en date du 13/9/2025 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 21 octobre 2025 sous le numéro d'enregistrement 25206835, reçu n°M074979,

M. Fakhreddine Ben Ayed a cédé à M. Ahmed Alaïmi l'intégralité du fonds de commerce constitué d'un restaurant spécialisé dans la restauration rapide (code d'activité 55302), sis à l'Avenue Habib Bourguiba, Hiboun, Mahdia 5111.

Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse d'exploitation du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Et cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien en date du 31 octobre 2025.

2025S01428FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 8/8/2025 enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira Sousse le 11/8/2025 quittance n°M033751 numéro d'enregistrement 25201486 Monsieur Mansour Ben Mohamed Ghanay, demeurant au 39 avenue Khaled Ibn Walid Kalaa Sghira Sousse, titulaire de c.i.n n°02848246 a vendu à Monsieur Abdelaziz Ben Bachir Chouchen, demeurant à la rue Ibn Joubair Kalaa Sghira Sousse, titulaire de c.i.n 02952883 le fonds de commerce enregistré au registre national des entreprises sous 1385435/S/C avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Habib Bourguiba Kalaa Sghira Sousse, consistant en un magasin drug store (vente tabac, journaux, fruits secs et autres ....).

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal de 20 jours entre les mains de l'acheteur Monsieur Abdelaziz Chouchen à l'adresse du fonds sis à l'avenue Habib Bourguiba Kalaa Sghira Sousse.

Cet avis a été publié au journal quotidien "La Presse" du 23/9/2025 en langue arabe "الصحافة" du 13/9/2025.

2025S01429FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 6/10/2025, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf Sousse le 21/10/2025 sous N°25202228 quittance n°M089382. Mr Mohamed Wissem TOUATI, titulaire de la CIN n°09264584 a vendu et cédé à Mr Iyed DKHIL, titulaire de la CIN n°12871300, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café et Buvette dénommé «BUDAPEST» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Immeuble Zaoui Rue Dr Graule Sousse. Les oppositions se font au cabinet de l'Avocat Maître Walid DKHIL sis au n°39 Avenue Taher Sfar Sousse dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 25/10/2025.

2025S01432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances d'Agareb en date du 27 octobre 2025 sous le numéro 25201073, quittance n°M030424, Mme ERGUIGA EL GNARI, titulaire de la carte d'identité nationale n°08195171, demeurant à Ben Sahloun, Agareb, Sfax, a vendu à Mme Aida Ben RHAIM, titulaire de la carte d'identité nationale n°05397724, demeurant à Cité Ben Ibrahim 1, Agareb, Sfax, l'intégralité du fonds de commerce comprenant ses éléments matériels et immatériels, ayant pour activité la vente de fruits secs et de produits alimentaires, exploité dans le local sis à l'immeuble El Hakmouni, rue Farhat Hached, Agareb 3030, Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 1er novembre 2025.

2025X01435FCCC2

Cession d'un FC

Par A.S.S.P. signé et légalisé le 16 octobre 2025 à la municipalité de la Goulette enregistré à la R.F. la Goulette le 17 octobre 2025, sous le n° 25209191, quittance n°M0117347, HACHANA Hosni, titulaire de la CIN n°07434218, demeurant au 05 rue du Bardo, Dar Fadhal, La Soukra, Ariana, a vendu à MELKI Rayen, titulaire de la CIN n°09499318, et MELKI Rania, titulaire de la CIN n° 09478193 demeurants au 171 rue

Siliana, Ksar Bardo, Béja, avec un pourcentage de 35% pour le premier et 65% pour la deuxième dans l'indivision l'intégralité du local commercial, exploité pour la préparation et la vente de Fast Food, Salon de thé, vente et consommation des glaces et boissons sis à la rue Mongi Slim, résidence Houssem, Cité Taieb Mhiri, l'Aouina Nord, Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels avec un prix total de Cent mille dinars (100.000 DT). Les oppositions auront lieu entre les mains du rédacteur de l'acte, Me MANNAI Houcem, Avocat à la cour de cassation, son bureau sis au n° 6, rue du Hijaz, 1002 - Tunis Belvédère et ce, durant les 20 jours qui suivent cette publication au JORT, Annonce publiée au journal Le Quotidien le 30/10/2025.

2025403671FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 31/07/2025 enregistré à la recette des finances à Mateur enregistrement numéro 25201983, quittance numéro M056075, monsieur Mouine Zaafrani a vendu à madame Manel Hancha épouse Toumi le fonds de commerce d'une pharmacie située à cité el Omrane 2 Mateur, cette annonce a été publiée dans le journal "Al Chourouk" du 6/8/2025.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Mohamed Amine ben Saad avocat ayant son bureau au 9 rue de Niger Khayreddin Bacha Tunis.

2025403679FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Soumaya Sfar enregistré le 11/5/2025 à la recette des finances beb suika quittance n°MO25201620, Abid Krim Metoussi, a vendu à Boubakir Matousi la totalité du fonds de commerce exploité au rez-de-chaussée de la propriété n°57 rue Ali Balhouane Tunis et destiné à l'activité commerciale location des robes de soirées.

Le présent avis a été publié aux journaux quotidien Chourouk en arabe et le Quotidien le 8/10/2025. Les éventuelles oppositions doivent être formulées à l'encontre du vendeur au bureau de maître Soumaya Sfar sis au 34 avenue Louis Braille Tunis dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

2025403683FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP rédigé par Maître Ahmed ABBES Avocat à la cassation signé le 01 et 02 octobre 2025 enregistré à la recette des finances rue du Paradis le 9/10/2025 quittance N°115355 enregistrement N°25210023, la société MODAD EAT, SARL, titulaire de l'identifiant unique N°1862924P sise au N°C03 Centre The Adress, Chotrana 1 Soukra 2036 Ariana représentée par Mme Wided SAADI et Mohamed CHACHIA a cédé à la société LE PAVET D'ART, société en cour de constitution, représentée par Mme Marwa BOUSLEMA demeurant au N°30, 6ème cité Monastir, la totalité du fonds de commerce sis au N°C03 Centre The Adress, Chotrana 1 Soukra 2036 Ariana.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mme Wided SAADI à son domicile cité ci-dessus dans un délai de 20 jours de la publication de cet extrait au JORT.

Cet avis a été publié le 25/10/2025 au journal Le Quotidien (p.21).

2025403684FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/10/2025 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 28/10/2025 sous n°25204449 reçu n°M122138 Wafa Bent Ali Baaroun, a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Kasser Awled Said Zarzis à Marouan Ben Mohamed Aouida Boussif.

Les oppositions doivent se faire devant l'acheteur sis à Suihel Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la Publication du présent avis au JORT.

La présente annonce a également été publiée dans deux journaux Sahafa et la Presse le 31/10/2025.

2025403688FCCC2

Vente d'un fonds de commerce (café)

Par acte rédigé le 10 octobre 2025 et enregistré à la recette des finances Menzeh 6 reçu n°131944 enregistrement n°25208400 vente d'un fonds de commerce (café) situé au rez-de-chaussée résidence said rue Hedi Nouira Ennaser 2 entre le vendeur société lazreg restauration et l'acheteur Wael Fatoumi.

Toutes les oppositions seront entre les mains de maître Ouertani Sondes adresse de son bureau sis au 1er étage N°63 rue Echem Lafayette Tunis.

2025403698FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/9/2025 enregistré à la Recette des Finances à Bir El Kasaa le 9/10/2025 sous le n°25301604, Quittance n°037529, la société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant Unique n°022671F a loué à Monsieur Azer Boughrara titulaire de la CIN 14663801 délivrée à Tunis le 26/01/2021, demeurant à Khlidia, Ben Arous le fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à Mag Num 05 résidence Aya Mourouj5 El Mourouj Ben Arous, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA. Cet avis a été publié dans les journaux «Achourouk» et «le Quotidien» du 31/10/2025.

2025R03080FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 26/8/2025 enregistré à la recette des finances de Raoued le 17/9/2025 enregistrement numéro 25304676 quittance numéro M114226 la société général équipement inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 740178V a loué à la société Enkhilet Brico SARL inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1945520F le fonds de commerce situé à l'angle et rue Ibn Abdoun Warrak Enkhilet, Ariana avec toutes ses compositions matérielles et incorporelles.

2025R03081FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 30/9/2025, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 9/10/2025 sous n°25302622 Quittance n°M048128, Mr Riadh KALLALA. CIN n°02983839 a loué à Mr Oussama Ben Maamar, titulaire de la CIN n°11861565, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente fruit sec et Drugstore et article spécialisé en détail (Identifient Unique N°0456121 N) sis à la Rue Turkie - Cité Sahloul-Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée d'un an renouvelable à partir du 01/10/2025 au 27/10/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 4 novembre 2025.

2025S01422FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 20/10/2025 enregistré à la recette des finances de Téboulba le 22/10/2025 sous n°25302519 Quittance n°M054797, Mr Mohamed Bel Kahla CIN n°06771319 a loué à Mr Karim MARAOUI, titulaire de la CIN n°06776613, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Restaurant Fast-food, sis à la Rue Taher Maaref - Téboulba, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an renouvelable 15/10/2025 au 14/10/2026 Renouvelable. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» du 4/11/2025.

2025S01433FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 9/10/2025 rédigé par maître Tahri Abdel Moumen Avocat à la cour de cassation MF N°514013L enregistré à la recette des finances cité Etadhamen le 17-10-2025 N° de quittance M093474, N° d'enregistrement 25305939, la Société TOP AUTO au nom de son représentant légal identifiant unique N°1298264D, siège social km07 route Bizerte 2094 Mnihla, a loué en location gérance, à la société TOP AUTO PLATINUIM, SARL en cours de constitution, siège social km07 route Bizerte Mnihla Ariana, représentée par sa gérante Sihem Mamouri, de nationalité tunisienne, C.I.N N°09932352, un fonds de commerce de garage de réparation et entretient de voiture et tôlerie et commerce de pièces de rechange sis à son siège social, pour la période d'une année renouvelable qui commence le 01/10/2025.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de la société tahri d'avocatie et arbitrage sis au 26 rue Ahmed Tlili centre zarrouk, Tunis la société tahri rédacteur de l'acte son bureau et sis au 26 rue Ahmed Tlili centre zarrouk, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 31/10/2025.

2025403692FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association sportive

- Nom de l'association : Association sportive féminine de Mrezgua

- Siège social : Club de jeunes Mrezgua, à proximité du Centre national de sécurité, Mrezgua 8050, Hammamet

Objectifs : Développer, former, encourager et accompagner les jeunes, en renforçant leurs aptitudes physiques et artistiques et en les élevant aux plus hauts standards sportifs et éthiques.

L'association s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous l'égide des fédérations sportives affiliées.

Spécialité : Football.

Membres :

- Président : Djedidi Benyounes

- Vice-président : Mohamed Benyounes

- Secrétaire générale : Marwa Benomor

- Trésorier : Faouzi Chouket.

2025R03082APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

- Au Terme d'un procès-verbal constitutif en date du 23/9/2025 enregistré à la recette des finances de Feriana sous n°2835478. Quittance n°M038264

- Date de PV : 18/02/2025

- Dénomination : Groupement De Dévloppement Eltaifia Aouled Marzoug.

- Siège social : Eskirat-Imadet : Eskhirat - Délégation : Feriana Gouvernorat de Kasserine.

- Lieu d'intervention : développement Agricole et exploitation du réseau d'eau d'irrigation.

- Président : Mohamed Taiib Ben Ammar Nasri.

- Trésorier : Slimen Ben Laabidi Ltifi.

2025S01417APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau représentant le Syndic de la Résidence «LES LILAS»

L'assemblée générale s'est tenue le 17 Mai 2025 à la Résidence LES LILAS sise aux Berges du Lac - Tunis et a élu un nouveau comité à l'unanimité des présents :

- Ahmed Maalej : Président

- Radhouane Trabelsi : Secrétaire Général

- Fakhreddine Cherif : Trésorier

Le PV de l'assemblée générale a été enregistré à la recette des finances Les Berges du Lac en date du 11 Juin 2025 (Quittance n°M065868 - Enregistrement n°804954).

2025403680APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Taoufik Ayadi

Avocat à la cassation

15, Avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis

Tél : 70.861.225

Fax : 71.883.607

1- La poursuivante : L'union Internationale des Banques- UIB- représentée par son Président Directeur Général, société anonyme, UI 0002708 Q, dont le siège social est sis au 65 Av. Habib Bourguiba 1000 Tunis.

2- La partie poursuivie : El Hassan Ben Jilani Ben Amor El Khediri, Travailleur journalier, titulaire de la CIN n°04638325, domicilié au 27 Rue Martyr Béchir Ben Sdira Ezzouhour 5 Zahrouni Tunis.

3- L'avocat poursuivant : Maître Taoufik Ayadi Avocat à la cassation 15, Avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis.

4- La désignation de l'immobilier : Il s'agit d'un étage au dessus d'un garage sis au 27 angle de la rue des Martyrs Béchir Ben Sdira et Mohamed Mejri, Ezzouhour 5 (près du souk hebdomadaire et la Mosquée Errahma), d'une superficie de 66.78 m², non immatriculée.

L'étage est lié à l'extérieur par un escalier.

L'immeuble consiste dans un espace commercial ouvert pour l'exposition et la vente et revêtement en tissu, équipé par l'électricité de l'eau potable.

L'état de l'immeuble est très moyen.

Le toit en dalle, le sol est revêtu par des carreaux de carrelage normal, quant aux murs ils sont revêtus par des carreaux de céramique chinois.

La partie poursuive est devenue propriétaire du bien saisi par voie de donation de son père (acte authentique daté du 5/10/2010 enregistré à Séjoumi le 29/11/2010 quit. n°M064602).

5- La mise à prix : Fixée à cinquante cinq mille quatre cent quarante deux dinars 939 Millimes (55.442D939) selon l'expertise établie par l'expert judiciaire Chokri Sahbani, déposée au tribunal le 4/02/2025 et ordonnée par Monsieur le président du Tribunal de 1ère instance de Tunis 2 le 4/02/2025 sous le numéro 42794.

6- Date, heure et lieu de l'adjudication : Le premier décembre deux mille vingt cinq (01/12/2025) à 9H du matin et les heures qui suivent à la chambre des ventes immobilières auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis 2

7- La visite de l'immeuble : Tous les jours au long de la semaine.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien être munis d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025R03083VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n° 00000110, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- Société NUMERIS en la personne de son représentant légal (débitrice principale), S.A.R.L, immatriculée au Registre de Commerce sous le n°B51199932012, dont le siège social est situé à la rue Mahmoud Matri Nabeul, 2- les héritiers de la caution réelle solidaire feu Hamida Bouthraa : Mr Achraf Ben Salha le mari de la défunte agissant en son nom et au nom des ses enfants mineurs : Asim, Wassim, Mohamed Ben Salha qui résident à la rue Ellyssa Sidi Mahrssi Nabeul, Mr Ahmed Bouthraa le père de la défunte et Mm Fawzia Fallah la mère de la défunte et qui résident aussi à la rue Ellyssa Sidi Mahrssi Nabeul.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation ; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 613 m² objet du titre foncier n°523164 Nabeul dénommé "el Hana" sis à Tazerka sur lequel est bâti un immeuble en cours de construction de trois étages dont la construction est inachevée, les deux étages sont d'une largeur de 28 m et d'une hauteur de 22 m, immeuble est délimité du nord par un immeuble revenant au tiers et de l'est par une route d'une largeur de 8 m, de l'ouest par un immeuble revenant au tiers et du sud par une route d'une largeur de 15 m.

Mise à prix (1463014 d 000) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu lundi 01/12/2025 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Nabeul. Tout Intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R03086VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117/20898316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal n°00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Mahdi Khelil, fonctionnaire, résident à Henchir Ayed Korba, titulaire de CIN n° 06282645.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation ; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 222.95/64790 parts indivises, superficie de 238 mm objet du titre foncier n° 605187 Nabeul dénommé "Rebha 113" Tunis sis à Bni Aaichoun Korba au bord de la Route de Tunis sur lesquels est bâtis un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 177 mm en cours de construction contenant un salon, trois chambres à coucher, une cuisine, et une salle de bain, et une véranda et d'un premier étage en cours de construction d'une superficie couverte de 62 mm et un studio abandonné de 67 m m qui se compose d'un séjour, une chambre, une cuisine, une toilette, tout l'immeuble est en cours de construction, le terrain est délimité du nord par l'immeuble des héritiers de marweni, du sud par une rue, de l'est par la route de Tunis de l'ouest par un immeuble.

Mise à prix : (101.886.232) d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 1/12/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R03087VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie :

La société H & L IMPORT EXPORT, société à responsabilité limitée, inscrite au RNE N°1630674 C, en la personne de son représentant légal.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 /X

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°23150 Mahdia d'une superficie de 18366 m² dénommé «HAFIDHA» sis à El Jam.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 181 830 000DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 01/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01425VEPA1

Vente aux enchères publiques

- Le poursuivant : Jalloul Ben Zina, 32 Ouled Ben Zina, Chatt Mariem, Sousse.

- La partie saisie :

1) Les héritiers de Behija ben Hmida et sont les mêmes héritiers de Abdesslem Boussetta : Riadh, Nabil et Mounir Boussetta Boulevard 3 Août, Sousse et Karim Sami Ben Fawzi Boussetta, 6 Rue Sidi Salah, la Marsa Tunis.

2) Les héritiers de Sami Boussetta : sa veuve Bochra Ben Arbi Hosni et ses fils Badis et Youssef leurs Avocat Maître Nabil Bahrouni, immeuble Boussetta, Sousse.

3) Jamel et Kamel sis à la Rue de l'indépendance N°239 M'Saken.

- Avocat poursuivant : Maître Jedid Hechmi, Avocat à la cour de cassation, 19 Rue de Carthage, Sousse, Matricule Fiscal 340736C

- Objet de la vente et la mise à prix : Le terrain objet de titre foncier N°105634/200814 Sousse sis à Sidi Bou Ali, Sousse de superficie de 13 H 96 A 80 CA de Usage Agricole 1.257.120.000DT.

- Date et lieu de l'adjudication : le lundi 1 décembre 2025 à la salle d'audience de la chambre des criées au tribunal de Première instance de Sousse 2

La visite du terrain est possible pendant les heures de travail Administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresse au greffe du tribunal ou contacter l'étude de l'avocat Poursuivant.

L'enchérissement ne peut se faire que par voie d'avocat et après consignation du tiers de la mise à prix.

2025S01431VEPA1

Vente immobilière

La vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 lundi 8 décembre 2025 à partir de 8 : 30 H du matin.

Poursuivant : Union internationale des banques, représentée par son représentant légal, commerçant, inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B5161996 Domiciliée au 65 Av Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Héritier M.Fraj Gandouz, (sa veuve Zohra ben Ali, sa fille Sihem, son fils Sami, sa fille Siwar et son fils Sinen), domiciliés à rue El Bahrin Hamem Sousse.

Avocat poursuivant :

Société Kasdallah Avocat et Conseil, Rue Commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3 Sousse.

Immeuble objet de la vente immobilière :

Il s'agit de l'immeuble nommé "Khezema 163" objet du titre foncier n°12814 Sousse situé à Hammam Sousse rue de la plage : Il s'agit d'une villa moderne d'une superficie de 919 m². Limité au Sud et à l'Est et au Nord par la propriété d'un tiers, à l'Ouest rue El Bahrin.

Mise à prix : 1.789.800.000Dt.

Conditions de la visite de l'immeuble :

Chaque jour avec le respect de l'inviolabilité du domicile.

2025S01435VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Tribunal de première instance de Monastir

Affaire de distribution des deniers numéro 358/25

En application des articles 467 et 468 du c.p.c.c.

Vu l'ordonnance rendue par monsieur le juge de distribution des deniers auprès du tribunal de première instance de Monastir en l'affaire N°358/25 de l'ouverture de la procédure de la distribution des deniers aux créanciers.

Suite à la requête de distribution déposée par maître Boussaid Houda avocat à Monastir pour le compte : "C.N.S.S" contre la société Les Industries Métalliques de Centre S.A sise à la zone industrielle -Route de Sousse Sahline 5012 Monastir.

Après avoir consigné le montant des deniers de trente-quatre mille deux cents dinars (34.200.000dt) à la caisse des dépôts et consignation : seize mille cent dinars (16.100.000dt) selon attestation de dépôt N° 3901/2024 en date du 9/10/2024, quittance n°M066467 daté du 28/5/2024 et dix-huit mille cent dinars (18.100, 000dt) selon attestation de dépôt n°5086/2024 en date du 27/12/2024, quittance N°M081741 daté du 11/7/2024.

Tout intéressé qui entend participer à la distribution des deniers doit produire dans les trente jours de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne ses titres de créance par l'exploit d'un avocat au greffe dudit tribunal autrement il sera déchu de son droit de participation.

Le présent avis est établi en application des dispositions des articles 466 et 468 du c.p.c.c.

2025S01418VEPA2

Avis de distribution

Tribunal de première instance de Monastir

Affaire de distribution des deniers numéro 365/25

En application des articles 467 et 468 du c.p.c.c.

Vu l'ordonnance rendue par monsieur le juge de distribution des deniers auprès du tribunal de première instance de Monastir en l'affaire N°365/25 de l'ouverture de la procédure de la distribution des deniers aux créanciers.

Suite à la requête de distribution déposée par maître Boussaid Houda avocat à Monastir pour le compte : "C.N.S.S." Contre la société MBAREK TEXTILE + CONFECTION sise à la rue Habib Bourguiba Bembla 5021 - Monastir.

Après avoir consigné le montant des deniers de douze milles deux cents dix-neuf dinars 385 millimes (12.219.385 dt) à la caisse des dépôts et consignation selon attestation de dépôt N°29/2025 en date du 11/6/2025, quittance n°MO11809 daté du 27/01/2025.

Tout intéressé qui entend participer à la distribution des deniers doit produire dans les trente jours de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne ses titres de créance par l'exploit d'un avocat au greffe dudit tribunal autrement il sera déchu de son droit de participation.

Le présent avis est établi en application des dispositions des articles 466 et 468 du c.p.c.c.

2025S01419VEPA2

Avis de distribution

Tribunal de première instance de Monastir

Affaire de distribution des deniers numéro 366/25

En application des articles 467 et 468 du c.p.c.c.

Vu l'ordonnance rendue par monsieur le juge de distribution des deniers auprès du tribunal de première instance de Monastir en l'affaire N°366/25 de l'ouverture de la procédure de la distribution des deniers aux créanciers.

Suite à la requête de distribution déposée par maître Boussaid Houda avocat à Monastir pour le compte :

"C.N.S.S. Monastir" contre la société ABC CONFECTION sise à la rue des oliviers Mootmar - Monastir.

Après avoir consigné le montant des deniers de trente-sept mille cinq cent quatre vingt et onze dinars 470 millimes (37.591.470 dt) à la caisse des dépôts et consignation selon attestation de dépôt N° 38/2024 en date du 9/10/2024, quittance n°MO24838 daté du 29/3/2023.

Tout intéressé qui entend participer à la distribution des deniers doit produire dans les trente jours de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne ses titres de créance par l'exploit d'un avocat au greffe dudit tribunal autrement il sera déchu de son droit de participation.

Le présent avis est établi en application des dispositions des articles 466 et 468 du c.p.c.c.

2025S01420VEPA2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique situé sur le titre foncier n°59450 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique situé sur le titre foncier n°59450 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à route port Kantaoui approche Salaheddine Ayoubi Sousse.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ quatre millions sept cent soixante-seize mille neuf cent quatre vingt dix huit dinars et 490 milimes (4 776 998,490 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 5/12/2025

Le cahier des charges sera disponible auprès du syndic de faillite Mr Sadok Laarif dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98 685297

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2025S01423VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une Société

Société Ateliers Mécaniques de Sahel «AMS»

Société anonyme

Adresse : Rue Ibn Khaldoun Sousse

Identifiant unique : 0004507R

En vertu d'une décision rendue en date du 27/10/2025 par le tribunal de première instance de Sousse, Mr. Laarif Sadok, ayant le siège au cabinet n°102 immeuble El Hifienne avenue Sadok Mkaddem Sahloul - 4054 Sousse, en sa qualité d'administrateur judiciaire, annonce la prolongation des délais de réception des offres de cession à des tiers de tous les actifs de la Société ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL «AMS» par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 400 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 5 décembre 2025.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 98.685.297.

2025S01424VEPA2

Nomination du Mandataire de justice

SOCIETE TUNISIA WORLD TELEVISION "CARTHAGE+"

Identifiant Unique : 1239481/H

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis du 28 octobre 2025, il a été décidé la continuité des procédures du Séquestre de la société TUNISIA WORLD TELEVISION "CARTHAGE+", à Monsieur Mondher Hamdi en tant que Mandataire de justice sous la supervision du juge Commissaire Mme Omaima Bakkar.

2025403667VEPA2

Dissolution et liquidation

Suivant OR du tribunal de 1ère instance de Tataouine n°35129 en date du 13/10/2025 Mr AZRI Mabrouk domicilié au 72 av. Farhat Hached Tataouine est désigné liquidateur de la société L'OIEL DE GARDE son identifiant unique 1533108 G SARL son siège à la rue Mosbah Jarboua Tataouine et Mme DERMECH Houda est nommée Juge commissaire.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances entre les mains de liquidateur dans les délais légaux.

2025403674VEPA2

Dissolution et liquidation

Suivant 0 R du tribunal de 1ère instance de Tataouine n°34848 en date du 26/8/2025 Mr AZRI Mabrouk domicilié au 72 av. Farhat Hached Tataouine est désigné liquidateur de l'association Amicale des agents de santé du groupement de santé de base de Tataouine Matricule fiscal n°1580263/G son siège au groupement de santé de base rue Pasteur Tatouine et Mme Dermech Houda est nommée Juge commissaire.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances entre les mains de liquidateur dans les délais légaux auprès du liquidateur.

2025403675VEPA2

Nomination d'un nouveau liquidateur

Conformément à la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Tataouine en date du 17/9/2025 Mr Azri Mabrouk dont son bureau est sis au 72 avenue Farhat Hached a été nommé liquidateur de justice de l'héritage d'Ali Habhab au lieu de Mr Slaheddine Slim.

2025403676VEPA2

Avis aux créanciers

La République Tunisienne Ministère de la justice

Tribunal de 1ère instance de ben Arous

Avis de répartition de deniers

Affaire n°245/2025

Par décision du juge chargé de la répartition des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de ben Arous, en date du 27 octobre 2025, dans l'affaire n°245/2025, il a été décidé l'ouverture de la procédure de répartition du montant provenant de la vente des biens immobiliers judiciaires appartenant à LA SOCIETE COMMERCIALE DE MATERIEL INDUSTRIEL ET PETROLIER «SOCOMIP», objet du jugement civil n°207 du 21/11/2024 et ce suite à la requête déposée par Maître Tarek Ben Fredj, Avocat, au nom de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK), après consignation à la recette des actes judiciaires de ben Arous d'un montant de 295.000,000 dt, en vertu de reçu n°M001065 en date du 16/01/2025.

Tout créancier qui envisage participer à la répartition du prix, doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT, tous les documents justifiants sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat, auprès du greffe du tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466, 467 et 468 du CPCC et les frais seront avancés par la partie demanderesse de la répartition.

2025403685VEPA2

Déclenchement de règlement judiciaire pour la société

"BORGES ORGANIC OLIV OIL COMPANY" SA

M.F : 0587554N

Siège social : N°02, rue Andalus, 2098 Radés

Conformément à la décision rendue par le Président du Tribunal de première instance de Ben Arous dans l'affaire n°11 en date du 23/10/2025, ordonnant à la société BORGES ORGANIC OLIV OIL COMPANY SA de cesser de payer ses dettes et autorisant en conséquence l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire à son égard, avec l'ouverture d'une période de surveillance pour une période initiale ne dépassant pas neuf mois, susceptible de prolongation, et désignant l'expert M Anis Ezzeddine en tant qu'administrateur judiciaire, qui est personnellement chargé d'inventorier l'actif de la société et en présence de son gérant ou représentant, et d'enquêter sur la réalité de sa situation économique, financière et sociale en examinant ses documents comptables, en dressant la liste des créanciers et de leurs dettes, en étudiant le programme de sauvetage présenté par le représentant légal, en empêchant la société débitrice de payer ses dettes avant l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire ou de disposer de ses actifs ou de les hypothéquer sauf autorisation du tribunal, et en suspendant la période de déchéance en tant que suspension des procédures de saisie sur la société, sous le contrôle du juge commissaire du Tribunal de première instance de Ben Arous.

Il appartient aux créanciers de présenter dans le délai légal à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au administrateur judiciaire, soit directement contre décharge à son bureau sis au 31, avenue de la Liberté Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°68 Bab Souika Tunis.

2025403686VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TECHNOFOOD INDUSTRIES

S.A. au capital de 1.350.030 dinars

Siège social : Z.I. El Mghira 3 - Fouchana - Ben Arous

MF : 0962324TAM000

I.U. : 0962324T

Messieurs les actionnaires de la société TECHNOFOOD INDUSTRIES S.A. sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le lundi 01 décembre 2025 à 14h00 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Entériner les modalités de convocation et le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture et approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration et relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et approbation des conventions réglementées

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023

8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents afférents à la présente assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal. Cette convocation tien fieu à une convocation personnelle et officielle à tous les actionnaires de la société.

2025R03094SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Briqueterie du Sahel

Capital : 4310.000.000 DT

Siège : Kerker 5112 Route de Souassi km 1.5 Mahdia

M.F Unique : 1014268J

Le Président Directeur Général de la Société Briqueterie du Sahel a

l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de la société mentionnée ci-dessus le 22/11/2025 à 11 heures du matin et l'heure de délibération suivante dans le prochain tableau des activités :

- Approbation des comptes de la société

- Négoce et contrepartie du transfert d'actions en vue de leur vente

- Autorisé au Président Directeur Général de La Société à mener toutes les négociations nécessaires avec les partenaires et les tiers pour mettre en œuvre les décisions de l'assemblée générale

- Négociations sur divers sujets.

2025S01430SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STATION THERMALE DJEBAL CHAAMBI

Société anonyme

Au capital de 1.060.000,000 Dinars

Siège social : Route de Foussana - Boulâaba - Kasserine

Ayant l'identifiant unique 1203421C

Les actionnaires sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui va être réunie le 17 novembre 2025 à dix heures du matin pour discuter l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers des exercices 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

2025403681SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

STATION THERMALE DJEBAL CHAAMBI

Société anonyme

Au capital de 1.060.000,000 Dinars

Siège social : Route de Foussana - Boulàaba - Kasserine

Ayant l'Identifiant unique : 1203421 C

Les actionnaires sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui va être réunie le 17 novembre 2025 à quatorze heures du matin pour discuter l'ordre du jour suivant : Mise à jour de l'article 2 des statuts pour ajouter un nom commercial à la société.

2025403682SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DAR EL MOLK

S.A. au capital de 3 220 000 dinars

Siège social : 93, Rue de Palestine, 1002 Tunis

Identifiant unique : 1439924C

Les actionnaires de la Société DAR EL MOLK sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 2 décembre 2025 à 10 heures au siège social, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue des assemblées générales des actionnaires appelées à statuer sur les exercices 2023 et 2024.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours des exercices 2023 et 2024.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux mêmes exercices.

4. Approbation, s'il y a lieu, du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, et au 31 décembre 2024.

5. Affectation des résultats des exercices 2023 et 2024 ;

6. Quitus aux administrateurs

7. Pouvoirs pour les formalités.

2025403687SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société anonyme du domaine de potinville

Société anonyme

Au capital de 388.800 dinars

Siège social : 7, Square Louis Wiriot - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0000413T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme du Domaine de Potinville, sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 27/11/2025 à 11 heures, au 2 Rue du Commandant Mohamed El Bejaoui Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la prorogation de la durée de la Société;

2. Changement de l'objet social de la Société;

3. Changement du siège social de la Société;

4. Changement de la dénomination sociale de la Société;

5. Transformation de la forme juridique de la Société, de S.A à S.A.R.L.;

6. Mise à jour des statuts de la Société;

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cet avis tient lieu de convocation personnelle à tous les actionnaires.

2025403693SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société anonyme du domaine de potinville

Société anonyme

Au capital de 388.800 dinars

Siège social : 7, Square Louis Wiriot - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0000413T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme du Domaine de Potinville, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27/11/2025 à 9 heures, au 2 Rue du Commandant Mohamed El Bejaoui Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La tenue tardive des A.G.O. des années 2020 à 2023;

2. Lecture des rapports de gestion des exercices 2020 à 2024;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020 à 2024;

4. Lecture des Etats financiers des exercices 2020 à 2024;

5. Affectation des résultats des exercices 2020 à 2024;

6. Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général pour la gestion des exercices 2020 à 2024;

7. Ratification de la reconduction des Administrateurs pour les exercices 2022, 2023 et 2024;

8. Renouvellement de mandats d'Administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027;

9. Questions diverses;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

N.B : Tous les documents afférents à cette Assemblée seront à la disposition des actionnaires au 2 Rue du Commandant Mohamed El Bejaoui Carthage, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation personnelle à tous les actionnaires.

2025403694SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

STB MOYENS GENERAUX (Filiale du Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Registre de commerce : N°B01139542014

Matricule Fiscal N° : 1358262L/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00544253-83

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1358262L

Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 3ème étage - 1000 - Tunis

Les actionnaires de la Société STB Moyens Généraux sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 28 Novembre 2025 à 9 heures, au siège de la société sis au N°01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - 1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur.

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025403695SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

STB Sécurité et Gardiennage (Filiale du Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Registre de commerce : N°B01172016

Matricule Fiscal N° : 1431393M/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00552450-35

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1431393M

Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 1000 - Tunis

Les actionnaires de la Société STB Sécurité et Gardiennage sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu vendredi 28 novembre 2025 à 10 heures au siège de la société sis au N°01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - 1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissolution de la société.

2. Nomination d'un liquidateur

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025403696SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société SAMSEN

Société SARL

Capital social : 1000 dinars

Siège social : 89 Avenue Senghor - Sousse - Tunisie

MC : 126198/Z

RC : B09195812012

Les associés de la société SAMSEN : SARL sont convoqués à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mercredi 12 novembre 2025 à 10 h du matin au bureau de liquidateur mandataire judiciaire Maître Zrafi Soumaya.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La situation juridique de la société

- La situation juridique fiscale, les dettes impayées de la société

- Les comptes courants et bancaires de la société

- La situation douanière relative aux biens meubles et aux équipements de la société.

2025S01415SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du samedi 15 novembre 2025 à dix heures du matin, à l'Ecole supérieure des Ingénieurs de Majaz el-Bab

L'Entreprise Populaire Locale Thucca blé d'or

Société anonyme

Au capital de 10 000 dinars

Siège social : Toukaber, Medjez El Bab, Béja

Identifiant unique : R 1879706

Objet : Présentation de l'ordre du jour suivant à l'Assemblée générale

1. Prise de connaissance du rapport d'activité pour l'année 2024.

2. Clôture des états financiers de l'exercice 2024.

3. Augmentation du capital social de la société par l'adjonction d'un nouveau souscripteur.

4. Proposition à l'Assemblée générale du remplacement de deux membres du Conseil d'administration.

2025403691SODB3

Autres sociétés

Assemblée générale électorale

DE LA SOCIETE COOPERATIVE DES SERVICES AGRICOLES

"EL FAOUZ" CHORBANE (2ème fois)

Matricule fiscal : 025165EPM000

COMMUNIQUE

Le président de conseil d'administration de la Société Des Services Agricoles ELFAOUZ A Chorbane invite tous les adhérents de la société d'assister aux travaux de l'assemblée générale électorale des années fiscales 2022/2023 qui se teindra le 24/11/2025 à 11 heures du matin au siège de la société à Chorbane dans le but de discuter l'ordre de travaux suivant :

- Récitation des deux rapports littéraires et financiers des années 2022/2023.

- Lecture des rapports de la vérification des comptes des années financières 2022/2023.

- Discuter des rapports littéraires et financiers et des états financiers et les présenter pour approbation.

- Mise à jour de la liste des participations.

- Affectation des excédents budgétaire des années 2022/2023.

- Renouvellement les membres du conseil d'administration.

2025S01436SODB3

Assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE COOPERATIVE DES SERVICES AGRICOLES

"ELFAOUZ "CHORBANE (2ème fois)

Matricule fiscal : 025165EPM000

COMMUNIQUE

Le président de conseil d'administration de la Société Des Services Agricoles ELFAOUZ A Chorbane invite tous les adhérents de la société d'assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire le 24/11/2025 à 10 heures du matin au siège de la société à Chorbane dans le but de discuter l'ordre de travaux suivant :

- Authentification de la réduction du nombre des membres du Conseil d'administration de 9 à 6.

2025S01437SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Bitume de Sousse "S.B.S" dont le siège social est situé à la Résidence 2001, immeuble Prima Bloc "C" appartement N°4, les Berges du Lac 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2025-09-0201-0010514 en date du 9 juillet 2025 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de première catégorie qui consiste en un dépôt de liquides inflammables et une unité de fabrication et de stockage de matières bitumineuses et d'asphalte située à la zone portuaire de Sousse objet de l'arrêté d'autorisation de première catégorie N°07500 et l'arrêté d'autorisation de deuxième catégorie N°07600 en date du 19 Avril 2001, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité de Sousse.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sousse ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société développement packaging "DEVPACK" dont le siège social est situé à proximité de la route de Tunis Km 24 à la zone industrielle El Ghraba à El Hencha 3043 du gouvernorat de Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2023-09-02010001900 en date du 01 Mars 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en une unité de fabrication des emballages en plastiques pour l'industrie agroalimentaire située à l'adresse susvisée, conformément aux plans annexés à la demande mentionné ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité d'Ennasr.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'Ennasr ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "NUTRIMIX" dont le siège social est situé à proximité de la route nationale N°1 au Km 12 Boumhel El Bassatine 2097 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2023-09-0201-0006932 en date du 11 septembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de première catégorie consistant en des silos de stockage de grains et de produits alimentaires dégageant des poussières inflammables et une unité de fabrication d'aliments composés pour les animaux située à proximité de la route d'El Fahs au Km 31 de la délégation de Bir Mcherga du

gouvernorat de Zaghouan objet de l'arrêté d'autorisation de première catégorie N°01316 en date du 31 Mars 2016 et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan ou de la municipalité de Jbel Oust.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Zaghouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Jbel Oust ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société SUN ANTIPASTI dont le siége social est situé à la Rue Djebal Resasse Route de Fonderie Morneg 2090 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2025-09-02010006618 en date de 29 Août 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des conserves à base de légumes et préparation, conservation et emballage des conserves de produits alimentaires située au lot N°5 à la zone industrielle El Mohamedia du gouvernorat de Ben Arous, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous ou de la municipalité d'El Mohamedia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Mohamedia ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Mohamed Anwar Saiidi a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°19141 en date du 14 octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise au HAJEB du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de HAJEB. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de HAJEB ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur «LEBOUDI SALAH» Gérant Compagnie Huile Verte Al Amana a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Tataouine sous le N°16789 en date du 21 octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie (extraction) située à région Kirchaw de la délégation de Smar du Gouvernorat de Tataouine conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Tataouine ou de la délégation Smar ou de la municipalité de Smar.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tataouine ou le délégué de Smar ou la Personne chargée de la gestion des affaires de la municipalité de Smar dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Amer Rebii déclare la perte de titre de propriété du terrain de 24 m², situé à la route Aguereb km 7 Sfax et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu. Aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire CHTOUROU Abdeslam à Sfax.

2025X01436DIVD2

Avis

Mme Mounia Derbel annonce avoir perdu son contrat de propriété d'une parcelle de terre de superficie 290 m² située à la route de Gremda km 8 Sfax; elle veut ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte originale de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2025X01437DIVD2

Avis

Monsieur Yzid Kessentini déclare par la présente qu'il a perdu l'acte de propriété de la moitié d'un terrain de 464 m² sise à la route Tunis km 5 Sfax objet de donation du 4/01/2012 acte notarié de Yacine Rebai et Wajdi Kannou d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2025X01438DIVD2

Avis

Madame Zehia Karaa déclare par la présente qu'elle a perdu l'acte de propriété d'une parcelle de 454 m 2 sise à la route Eddayer km 6 Sfax objet d'achat du 3/5/2007 acte notarié de Yacine Rebai et Riadh Ghribi et son origine objet de partage du 13/2/2000 acte notarié de Abdallah Gargouri et Mohamed Fourati d'où nécessité de rétablir deux copies conformes, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2025X01439DIVD2

La Tunisienne d'Assurance Takaful «At-Takafulia» S.A

Capital social : 20 000 005 dinars

Siège social : 15, Rue El Qods, Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant fiscal unique : 1308074G

La Société Tunisienne d'Assurance Takaful "At-Takafulia", annonce au public la fermeture de son point de vente situé à l'Avenue Taieb Mhiri Sbitla à partir du 24/10/2025 et informe en conséquence, l'ensemble de sa clientèle, ses partenaires, ainsi que les huissiers de justice et avocats de la région, que le local du bureau susmentionné ne constitue plus un domicile légal à compter de la date du présent avis, la société décline toute responsabilité quant à toute procédure effectuée, correspondance convocation ou document déposés ou adressés à cette adresse, lesquels seront considérés nuls et non parvenus.

La fermeture définitive a été constatée par Maître Nima JRAIDI, huissier de justice, selon son procès-verbal n°18467 en date du 24/10/2025.

Toute personne intéressée peut en cas de besoin contacter notre agence sise à Kasserine, rez-de-chaussée immeuble Aloui rue Sbitla hassi elferid devant clinique Chaanbi.

2025403689DIVD2

Vente d'un bien immobilier, avec titre foncier, situé dans la Commune de Chrifette - SOLIMAN

Le bien immobilier est constitué d'un terrain d'une superficie de 2640 m², sur lequel est construit un bâtiment d'un étage, couvrant environ 1135 m².

Les intéressés par le présent avis sont appelés à retirer le cahier des charges auprès du bureau du Syndic de Faillite de la société FABRIJO-Mme Sihem ELEUCH à l'adresse : Immeuble PRIMA VERA II, mezzanine, bureau MB2, avenue Hedi Nouira, cité Ennasr II, Ariana, moyennant le paiement de 250 DT - Pour plus d'informations s'adresser au Syndic de Faillite par téléphone 50506075.

Les personnes souhaitant participer devront déposer leurs offres conformément au cahier des charges, au plus tard le 20/11/2025 et soumettre leur offre par voie postale dans une enveloppe fermée ne portant aucune information de l'identité de l'expéditeur au nom du Sihem ELEUCH en mentionnant «à ne pas ouvrir offre achat terrain et bâtiment SOLIMAN» à l'adresse indiquée ci-dessus et conformément aux spécifications indiquées au cahier des charges. Toute offre ne correspond pas ou ne respecte pas le cahier des charges sera rejetée. La date limite de remise des offres est fixée pour le 20/11/2025. L'ouverture s'effectuera au Tribunal de Première Instance de Grombalia. Les participants seront informés ultérieurement de la date d'ouverture des offres.

2025403697DIVD2